

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-neuf
Présents :	59	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	11	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale en date du 21 mars
Votants :	66	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Sébastien CUSSAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **07 AVR. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **07 AVR. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : REAMENAGEMENT DES ESPACES FORME ET BIEN ETRE DU CENTRE AQUALUDIQUE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Marc POUGNET

Rappelant que le centre aqualudique intercommunal est ouvert au public depuis juin 2009 ;

Considérant le nécessaire réaménagement des espaces sport fitness et bien être du centre aqualudique, afin de répondre aux attentes de la population locale et touristique et ainsi renforcer l'attractivité de l'équipement ;

Considérant qu'après consultation des entreprises, le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 616 680,94 € H.T pour le réaménagement des espaces sport fitness et bien être;

Considérant que cette opération inscrite dans le Contrat Ambition Région signé avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un soutien financier d'un montant de 92 542 € ;

Considérant que cette opération inscrite dans le Contrat Cantal Développement signé avec le Conseil Départemental du Cantal bénéficie d'un soutien financier d'un montant de 192 000 € pour les espaces intérieurs ;

Considérant que les travaux de réaménagement des espaces extérieurs, sport fitness et bien être bénéficient d'un soutien financier de l'État au titre du Contrat de Ruralité – 2019 et 2020 à hauteur de 407 438 € ;

Considérant que les travaux de réaménagement des espaces sport fitness et bien être bénéficient d'un soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 187 350 € ;

Rappelant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif par autorisation de programme / crédits de paiement conformément à la délibération n°2018-227 en date du 8 octobre 2018 ;

Vu la délibération n°2021-198 du conseil communautaire en date 23 juillet 2021 relative à l'attribution des marchés de travaux pour le réaménagement de l'espace forme bien-être du centre aqualudique ;

Vu les délibérations n°2022-168 en date du 23 mai 2022 et n°2022-221 en date du 19 septembre 2022 relatives à l'approbation des avenants aux marchés de travaux sur les lots n°1, n°2, n°3, n°4, n°6 et n°8 dans le cadre du réaménagement de l'espace forme bien-être du centre aqualudique ;

Considérant les travaux en plus et moins-values sur les lots n°2, n°3 et n°8 dans le cadre du réaménagement des espaces forme bien-être tels que décrits ci-dessous ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L.2194-1 ;

Considérant les propositions d'avenants suivants :

Lot n°2 « Menuiseries », avec l'Entreprise COMBE :

Travaux en plus-value et moins-value :

Adaptation des prestations du lot « Menuiseries »

Moins-value de 11 528 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°2 « Menuiserie », avec l'Entreprise COMBE pour un montant de 80 830.14 € HT ;

Vu le montant du marché après avenant n°1 porté à 80 415.18 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°2 au lot n°2, tel qu'annexé ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 68 887.18 € HT ;

Lot n°3 « Faux plafonds, peintures, plafonds tendus », avec l'Entreprise SADIRA :

Travaux en plus-value et moins-value :

Adaptation des prestations du lot « Faux plafonds, peintures, plafonds tendus »

Moins-value de 13 376.64 € H.T.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-091-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Vu la signature du marché du lot n°3 « Faux plafonds, peintures, plafonds tendus », avec l'Entreprise SADIRA pour un montant de 56 362.60 € HT ;

Vu le montant du marché après avenant n°1 porté à 58 935.24 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°2 au lot n°3, tel qu'annexé ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 45 558.60 € HT ;

Lot n°8 « Equipements spécifiques », avec l'Entreprise AQUA-REAL :

Travaux en plus-value :

Formation complémentaire

Plus-value de 822 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°8 « Equipements spécifiques », avec l'Entreprise AQUA-REAL pour un montant de 80 990 € HT ;

Vu le montant du marché après avenant n°1 porté à 86 906 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°2 au lot n°8, tel qu'annexé ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 87 728 € HT ;

Considérant qu'avec l'ensemble de ces avenants représentant une moins-value de 24 082.64 € H.T., le coût total de l'opération connu à ce jour s'élève à 627 324,85 € H.T pour un coût prévisionnel d'opération qui s'élève à 646 000,00 € H.T. (616 680,94 € H.T après signature des marchés) ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** les avenants concernant les travaux de réaménagement des espaces forme et bien-être du centre aqualudique, en plus et moins-values aux lots n°2, n°3 et n°8 avec les entreprises ci-dessus désignées aux montants susvisés ;

✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer lesdits avenants.

s

POUR : 57 VOIX

ABSTENTIONS : 6 (MME Agnès AMARGER, M. Gilles BIGOT, M. Philippe DE LAROCHE, MME Olivia GUEROULT, MME Nathalie LESTEVEN, M. René PELISSIER)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Richard BONAL, M. Jérôme GRAS, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Maître d'Ouvrage :
Saint-Flour COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier Coren
15 100 St Flour

Réaménagement de l'espace forme bien être du Centre Aqualudique

Lot n° : 02 Menuiseries
ENTREPRISE : COMBES Pascal Menuiseries

AVENANT N° 02

Montant du marché initial : 80 830.14 € H.T.
Date d'établissement des prix : 09/07/2021

Entre les soussignés :

Mme La presidente de Saint Flour Communauté

d'une part

et,

Monsieur Combes Pascal

agissant pour le compte de la société **COMBES PASCAL MENUISERIES**
ayant son siège social 6, Place des Landes - 15 100 Saint Flour

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la suppression et la modifications de prestations suivantes selon le détails joint:

Travaux en moins-value (Cf devis DEV00000269 DU 16/02/2023 ci-joint) :-18 807.00 € HT

Travaux en plus-value (Cf devis DEV00000270 du 16/02/2023 ci-joint) : 7 279.00 € HT

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-091-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'INCIDENCE FINANCIERE

L'incidence financière représente une moins value de – 11 528.00 € HT.

Prix valeur marché.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA DEPENSE AUTORISEE

Le montant de la dépenses autorisée à la suite du présent avenant s'établit comme suit :

Montant initial H.T.	80 830,14
Précédents avenants	-414,96
Présent avenant	-11 528,00
Montant total H.T.	68 887,18
T.V.A. 20,00%	13 777,44
TOTAL T.T.C.	82 664,62

En lettre : quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quatre euros et soixante-deux cents (TTC)

ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION

Voir planning OPC

ARTICLE 5 : RENONCEMENT AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce expressément à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE FINAL

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.


Mention manuscrite
"lu et approuvé"

Fait à St Flour, le 18/02/2023

Le titulaire du marché

Mme La presidente de Saint Flour Communauté

" lu et approuvé "





SARL COMBE PASCAL

6 PLACE DU LANDER

15100 - SAINT FLOUR

Siret : 42449511700014

DEVIS

N° : DEV00000269

Date : 16/02/2023

N° client : CLT00000020

Devis valable jusqu'au
16/03/2023

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

Village d'entreprise - ZA du Rozier - coren

15100 SAINT FLOUR

Email : pascal.combe2@orange.fr

Monsieur Pascal COMBE - Gérant

Réf. : Reaménagement de L'espace Bien Etre du Centre Aqualudique

TRAVAUX EN MOINS

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
02.07.02.01 Oculus rectangulaire	2,00		420,00 €	840,00 €	20,00%
02.07.03.01 Controle d'accès des portes interieures	5,00	1	850,00 €	9 250,00 €	20,00%
02.07.05.01 Trappe d'accès 40 / 50	4,00		105,00 €	420,00 €	20,00%
02.10.02.01 Miroir 70/95	1,00		205,00 €	205,00 €	20,00%
02.10.02.02 Miroir 60/90	1,00		195,00 €	195,00 €	20,00%
02.10.02.03 Miroir 70/185	1,00		405,00 €	405,00 €	20,00%
02.11.02.01 Assise banquette accueil	1,00	1	650,00 €	1 650,00 €	20,00%
02.11.02.02 Assise banquette douche	1,00	1	680,00 €	1 680,00 €	20,00%
02.11.02.02 Assise banquette de douche	1,00	1	590,00 €	1 590,00 €	20,00%
02.12.01.01 Plaque avec texte	9,00		50,00 €	450,00 €	20,00%
02.12.01.02 Pictogrammes découpés	50,00		35,00 €	1 750,00 €	20,00%
02.12.01.03 Lettrages découpés	1,00		372,00 €	372,00 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA				Total HT	18 807,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	3 761,40 €
Normale	18 807,00 €	20,00%	3 761,40 €	Total TTC	22 568,40 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

Bon pour accord

Date et signature

Le montant total s'élève à vingt-deux mille cinq cent soixante-huit euros et quarante centimes

Maître d'Ouvrage :
Saint-Flour COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier Coren
15 100 St Flour

Réaménagement de l'espace forme bien être du Centre Aqualudique

Lot n° : 03 Faux plafonds – peintures – plafonds tendus
ENTREPRISE : SADIRA

AVENANT N° 02

Montant du marché initial : 56 362,60 € H.T.
Date d'établissement des prix : 31/05/2021

Entre les soussignés :

Mme La presidente de Saint Flour Communauté

d'une part

et,

Monsieur LABROSSE Gérald

agissant pour le compte de la société **SADIRA**

ayant son siège social **17 route de Clermont 63 390 GERZAT**

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la mise au point du marché en cours de travaux suite à la suppression et la modifications de prestations selon le detail ci-dessous :

1. Annulation de l'avenant 01 : - **2 572,64 €HT**
2. 03.01.01.01 PLAFOND EN PLAQUES DE PLÂTRE PROTECTION FEU BA 13 + 03.01.01.02 PLUS-VALUE POUR OSSATURE PRIMAIRE
Non réalisé : local vidoir créé à côté du hammam 5m² / - **363,00 €HT**
3. 03.01.02.01 PLAFOND EN PLAQUES DE PLÂTRE PROTECTION FEU - 1 BA 15
Non réalisé 15 m² / - **819,00 €HT**
4. 03.01.04.01 PLAFOND EN PLAQUES DE PLÂTRE INSENSIBLES À L'HUMIDITÉ - 1 BA 13

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-081-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

- Non réalisé : au-dessus de la banquette du jacuzzi, le long des baies vitrées / - au-dessus de l'espace douche à côté du sauna / au-dessus du sauna = - 27 m² / P.U H.T = 54,60 €/m² = **- 1 474,20 €HT**
5. 03.01.04.02 PLUS-VALUE POUR OSSATURE PRIMAIRE - 27 m² / P.U HT = 18,00 €/m² = **- 486,00 €HT**
6. 03.02.05.01 TRAPPE D'ACCÈS 400 x 400 - EI 30
Non réalisé : **- 720,0 €HT**
7. 03.04.01.03 FAUX-PLAFONDS DES LOCAUX HUMIDES - 1200 x 600 - DALLES NOIRES
Quantité supplémentaire : au-dessus de la banquette du jacuzzi, le long des baies vitrées / - au-dessus de l'espace douche à côté du sauna = + 17 m² à 36,0 €HT/m² = **+ 612 €HT**
8. Cloison 98/48 Wab sur ossature 15 x 97,40 €/m² = **+ 1461,00 €HT**
- Pour séparation local poubelle / local rangement = 6 m²
 - Pour fermeture entre local rangement et Hammam = 9 m²
9. PEINTURE 03.06.02.01 SUR PAROIS VERTICALES
Quantité supplémentaire sur cloisons ci-dessus 12 + 9 x 21,80 = **+ 457,80 €HT**
10. PEINTURE 03.06.02.02 SUR PLAFONDS
Surfaces de plafond non réalisées 27 m² x 21,80 = **- 588,60 €HT**
11. 03.08.01.01 TOILE ACOUSTIQUE BLANCHE
Non réalisé **- 9 300 €HT**
12. 03.09.01.01 TOILE NOIRE DU COCOON
Non réalisé **- 980 €HT**
13. 03.10.01.01 PANNEAU 230 x 240
Non réalisé **- 1 600 €HT**
14. 03.10.01.02 PANNEAU 300 x 240
Non réalisé **- 1 800 €HT**
15. Réalisation d'un Plafond démontable Blanka 60x60 sur ossature cachée T24 blanche résistant en milieu à forte hygrométrie dans la halle bien-être : 5,5 m x 8 m = 44 m² x 109,00 €HT = **+ 4 796 €HT**

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'INCIDENCE FINANCIERE

Le detail financier des modifications suivant la liste énoncée ci avant :

L'incidence financière représente une moins value de **-13 376,64 €HT**

Prix valeur marché.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA DEPENSE AUTORISEE

Le montant de la dépenses autorisée à la suite du présent avenant s'établit comme suit :

Montant initial H.T.	56,362.60
Précédents avenants	2,572.64
Présent avenant	-13,376.64
Montant total H.T.	45,558.60
T.V.A. 20,00%	9,111.72
TOTAL T.T.C.	54,670.32

En lettre : cinquante quatre mille six cents soixanta dix euros et trente deux centimes (TTC)

Accusé de réception en préfecture²
015-200066660-20230327-DELIB2023-091-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION

Voir planning OPC

ARTICLE 5 : RENONCEMENT AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce expressément à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE FINAL

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Mention manuscrite
"lu et approuvé"

Fait à St Flour, le 02/01/2023

Le titulaire du marché

Mme La presidente de Saint Flour Communauté



ADCF SADIRA
17 route de Clermont
63300 GERZAT
Capital de 100 000€
SIRET 4421 621 521

Maître d'Ouvrage :
Saint-Flour COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier Coren
15 100 St Flour

Réaménagement de l'espace forme bien être du Centre Aqualudique

Lot n° : 08 Equipement Spécifique
ENTREPRISE : SARL AQUA-REAL

AVENANT N° 02

Montant du marché initial : 80 990.00 € H.T.
Date d'établissement des prix: 09/07/2021

Entre les soussignés :

Mme La présidente de Saint Flour Communauté

d'une part

et,

Monsieur LE DU Daniel

agissant pour le compte de la société SARL AQUA-REAL

ayant son siège social 21, Rue Amedée et Leon Bollée – 37 320 ESVRES

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la suppression et la modifications de prestations suivantes selon le details joint:

- Formation supplémentaire

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-091-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'INCIDENCE FINANCIERE

Le détail financier des modifications suivant la liste énoncée ci avant :

Formation supplémentaire : 822.00 € HT

L'incidence financière représente une plus-value de 822.00 € HT.

Prix valeur marché.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA DEPENSE AUTORISEE

Le montant de la dépense autorisée à la suite du présent avenant s'établit comme suit :

Montant initial H.T.	80 990,00
Précédents avenants	5 916,00
Présent avenant	822,00
Montant total H.T.	87 728,00
T.V.A. 20,00%	17 545,60
TOTAL T.T.C.	105 273,60

En lettre : Cent cinq mille deux-cent soixante-treize euros et soixante centimes (TTC)

ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION

Voir planning OPC

ARTICLE 5 : RENONCEMENT AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce expressément à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE FINAL

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Mention manuscrite
"lu et approuvé"

Fait à St Flour, le 30/01/2023

Le titulaire du marché

Mme La présidente de Saint Flour Communauté

Lu et approuvé

AQUA Réal

Fabricant Sauna et Balnéo

Z.A. EVEN Parc

21, Rue Amédée et Léon Bollée

87320 ESVRES

Tél. 02 47 29 11 64

SIRET 438 476 152 00055

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-091-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023



Sauna & balnéo

www.aqua-real.fr

21 rue Amédée et Léon Bollée
37320 ESVRES
France

Tél 02 47 29 11 64
SARL au capital de 8000 €
N° TVA: FR 22 438476152
N° siret: 438 476 152 00055



Saint flour Communauté
Village d'Entreprises
ZA du Rozier-Coren
15100 ST FLOUR

Livraison :
Chantier centre aquatique

Votre contact: Le Dü Maxime

DEVIS DC222305

Code client SAINTFL01

Référence: 304 - Avenant n°2

24/11/2022

Code	Désignation		Qté	PU ht	TVA	Total
MODEP	Formation supplémentaire		1,00	1,00	20,00	822,00
Base			Taux		Montant	
822,00			20,00		164,40	
Montant net ht €					822,00	
Montant tva €					164,40	
Montant net ttc €					986,40	
Net à payer €					986,40	

Devis valable 1 mois

Cette offre ne peut être considérée comme une étude et ne pourra pas entraîner notre responsabilité. Merci de modifier les quantités et références si nécessaire.
Il incombe au destinataire de cette proposition de contrôler soigneusement les informations de ce chiffrage, et d'en vérifier l'actualité, l'exactitude et l'intégralité. En particulier, le calcul des dimensions doit impérativement être contrôlé par vos soins.

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront intérêt, à compter de la date d'échéance, à un taux égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-091-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023